



Déclaration liminaire des élus CAPL N°2

de la CGT Finances Publiques

La question des promotions est à l'ordre du jour de cette CAPL. La CGT Finances Publiques se prononce à nouveau s'il est nécessaire de le rappeler, pour la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats. C'est pourquoi elle revendique le remplacement des listes d'aptitude qui sont arbitraires et opaques par un réel examen professionnel.

Ce ne sont pas les représentants du personnel qui ont privilégié ce mode de sélection. C'est l'Administration. Il lui appartient, il vous appartient d'appliquer et d'assumer les choix que vous avez faits. Cela n'exclut d'aucune façon de donner les moyens aux élus pour préparer cette CAPL. Or, le moins qu'on puisse dire c'est que tel n'est pas le cas aujourd'hui :

Il n'y a eu aucune information préalable des représentants du personnel sur les nouvelles modalités contenues dans « le guide des travaux ».

Une des conséquences de cette absence de concertation sur la tenue de ces CAPL a conduit à la remise en cause de certaines pratiques, par exemple, celles de la filière fiscale, où chaque organisation syndicale était destinataire d'une copie de l'ensemble des dossiers. Le temps de préparation s'est ainsi trouvé largement amputé cette année par le temps de photocopies des dossiers.

A l'ouverture de la séance nous ne savons donc toujours pas comment vous avez procédé pour parvenir à l'ultra-sélection de 13 agents identifiés proposés « A », au classement de 12 agents proposés « B », et aux 92 proposés « R ». Places réellement offertes aux agents des deux filières, critères de sélection, conditions des propositions, possibilités offertes aux organisations syndicales dans ce contexte...sont autant d'inconnues inconcevables à l'ouverture d'une telle réunion qui auront des conséquences durables pour les agents pourtant tous en attente comme l'ensemble des agents de reconnaissance de leur qualification, de leur travail.

En revanche, ce que nous savons a minima, c'est que les engagements pris l'année passée semblent pour vous nul et non avendus tant dans une filière que dans l'autre...et au prétexte de nouvelles règles dont les agents ne sont pas responsables, ce sont eux qui vont en faire les frais ! A ce titre, vous avez

déclassés certains agents, au sens de vos propositions et pourtant remplissant vos supposés critères, et ce sans aucune explication !

Ce que nous savons aussi, c'est que la référence aux notations pesant de façon identique pour des agents soumis à des systèmes de notation non comparables et pour cinq années (turn-over pour la filière gestion publique...) place tous les candidats en inégalité de traitement par absence de comparaison réelle possible.

Les 117 dossiers qui devront être examinés aujourd'hui doivent être tous considérés. Sans cet examen exhaustif, la CAPL ne joue pas son rôle, même si, in fine c'est vous qui aurez la responsabilité de la proposition et nous ne partagerons pas cette responsabilité qui n'aura pour conséquence que d'opposer des agents de qualité, entre eux !

Les élus CGT n'acceptent pas et dénoncent donc, vous l'aurez compris, les conditions de préparation de cette CAPL qui ne leur permettent de jouer leur rôle de représentants des personnels. Pour les agents et en notre qualité d'élus, nous revendiquons une visibilité d'une année sur l'autre accessible à tous agents.

Pour finir, les élus CGT demandent en premier lieu que vous leur communiquiez les critères qui ont prévalu à vos propositions, le réexamen de l'ensemble des dossiers, que vous précisiez la façon dont vous proposez de gérer deux systèmes de notation différents, que vous précisiez aussi comment les rapports ont été établis (Y a t il eu possibilités pour tous les notateurs de faire un rapport ? Chacun a-t-il eu l'information nécessaire y compris avec les conséquences de l'absence d'un rapport pour un agent ? Y a-t-il eu une sélection d'un certain nombre de sites et une limitation d'agents sur le même site ? ...).

Nous attendons donc maintenant des réponses à nos questions et dénonçons que de telles explications n'aient pas fait l'objet d'une information préalable.

Tours le 14 Novembre 2011,

Les élus CGT Finances Publiques en CAPL de catégorie B : France URGON, Elisabeth JENSCH, Laurence TANGHE, Laurence FAUCOMPRE, Christophe MOREAU, Martine BELANGER, Sylvie BOUCHET, Christiane BRUERE. Les experts CGT : Nathalie VERGEZ-BERTHIER et Régis DABOUIS.